

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE** **du vendredi 19 MAI 2017**

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf Mai, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Angicourt étant assemblé au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel DELAGRANGE, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 Mai 2017.

Présents : M. DELAGRANGE, Maire,

Mme DUPUIS, MM. DELHOMMEAU, ANTOINE, FREMONT, Adjoint, Mme ALDEBERT, M. BONNEAU, Mme LEVEQUE, M. RUHAUT

Absents excusés : Mme CHAMPENOIS pouvoir à M. DELHOMMEAU, M. POINDRON, M. WALBECQ

Absents : Mme BIMONT, M. CHARLES

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

Le compte-rendu de la réunion du 31 Mars 2017 n'appelant pas de remarque, il est procédé à la signature du Registre.

Monsieur le Maire propose l'adjonction de quatre points supplémentaires à l'ordre du jour, comme indiqué dans l'e.mail adressé à chacun le mardi 16 Mai 2017 :

Mission Locale : demande de subvention

Sécurité routière– Etude : demande de Subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Contrat de maintenance pour le système de vidéo-protection.

Contrôle des branchements assainissement Eaux Usées.

Il n'y a pas d'objection. Les dossiers seront donc exposés au cours de la présente réunion.

o o o o o

Monsieur le Maire présente Madame HENONIN Aurélie, directrice de la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain, la commune étant incluse dans le périmètre d'intervention de cette structure.

En effet, une demande d'aide financière a été présentée, d'un montant de 1,50 €/habitant (population retenue au 01/01/2016, soit 1 557 habitants). Monsieur le Maire a donc souhaité, par l'intermédiaire de Madame DUPUIS, Maire-Adjoint, que soit exposé aux Elus, le rôle de la Mission Locale.

Madame HENONIN prend la parole et précise :

- La Mission Locale s'engage, depuis 1982, dans l'accompagnement gratuit de tout jeune âgé de 16 à 25 ans vers un droit à l'emploi, à l'autonomie tant en matière de santé que du logement, d'un accès à la formation en fonction des besoins personnels identifiés ; il s'agit de jeunes « sortis du milieu scolaire »
- La mission Locale a un statut associatif et la présidence est assurée par un Représentant des Collectivités Locales qui la financent.
- Elle fédère : les collectivités locales, les services de l'Etat, Pôle Emploi, les partenaires économiques et sociaux, les acteurs associatifs.
- Elle est financée principalement par l'Etat et les Collectivités Locales.
- Elle verse des aides : allocation « garantie jeunes », allocation CIVIS...

Madame HENONIN remet à chacun un certain nombre de documents ; des exemplaires supplémentaires pourront être remis aux Jeunes qui se présenteront en Mairie et qui devront être dirigés vers la Mission Locale de Clermont ou les antennes situées à Liancourt ou Mouy.

Après avoir répondu aux questions des Conseillers Municipaux, Madame HENONIN quitte la séance à 21 h 30.

...

## **ORDRE DU JOUR**

### **I - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A LA MISSION LOCALE**

Monsieur le Maire informe que le taux de cotisation, pour l'année 2017, est fixé à 1,50 €/habitant ; population légale à prendre en compte au 01/01/2016 : 1 557 habitants).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 2 335,50 € à la Mission Locale du Clermontois, du Liancourtois et de la Vallée du Thérain.

La dépense sera inscrite à l'article 6574 du Budget communal.

### **II - VENTE DE PARCELLES DE BOIS A MONSIEUR FLAMANT**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de la réunion du Conseil Municipal en date du 3 Février 2017, il avait exposé qu'un Administré avait fait la demande d'acquisition de deux parcelles appartenant à la Commune, parcelles situées en Zone N, cadastrées : B414 (1 125 m<sup>2</sup>) et B428 (2 250 m<sup>2</sup>). Il s'agit de deux parcelles de bois totalement enclavées, sans accès pour la Commune. Par contre, elles sont accessibles par cet Administré, propriétaire des parcelles situées aux alentours.

Le Service des Domaines ne faisant plus d'estimation, Monsieur le Maire a été chargé de négocier le montant de la vente avec le futur acquéreur, le Conseil Municipal ayant exprimé son accord pour vendre lesdites parcelles.

Monsieur le Maire rend compte de cette négociation : 1,60 €/M2, soit un total de 5 400 Euros, tous les frais relatifs à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Confirme son accord pour vendre à Monsieur FLAMANT Jean-François (5, Cavée Saint-Jean – 60940 ANGICOURT)
  - . Les parcelles de bois cadastrées B414 et B428
- Fixe le montant de cette vente à 5 400 Euros, tous les frais relatifs à ce dossier étant à la charge de l'acquéreur
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à ce dossier.

### III - VENTE DE PETITS MATERIELS

- . Lanternes (6) – Eclairage public
- . Gyro-broyeur GYRAX de type plaisance/version 1000P (n° série : 303061)

Monsieur le Maire expose ce dossier.

Dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public, les lanternes ont été déposées. Pour six d'entre elles, en état de fonctionnement, les Communes de Rosoy et de Cuignières ont exprimé le souhait d'en obtenir respectivement deux et quatre.

Un gyro-broyeur acheté en Décembre 1998 n'est plus utilisé par les Services Techniques, un matériel plus adapté aux besoins ayant été mis à leur disposition. Un habitant de Bulles serait intéressé par l'acquisition de ce matériel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal exprime son accord sur le dossier proposé et décide :

- . La vente de deux lanternes à la Commune de Rosoy pour un montant de 80 Euros
- . La vente de quatre lanternes à la Commune de Cuignières pour un montant de 160 Euros
- . La vente d'un gyro-broyeur Plaisance de marque GYRAX à Monsieur DEHEN René (3, rue du Jeu de Paume – 60130 BULLES) pour un montant de 450 Euros.

### IV - ETAT D'AVANCEMENT DU P.L.U.

- . Point sur le P.L.U.
- . Réalisation d'une étude pour l'Evaluation Environnementale Stratégique – Demande d'aide financière

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur ANTOINE, Maire-Adjoint.

Monsieur ANTOINE, Maire-Adjoint, rappelle que, depuis le 27 Mars 2017, les règles d'urbanisme sont fixées par le R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme). En effet, les dispositions de P.O.S. ne sont plus applicables et l'élaboration du P.L.U. n'est toujours pas finalisée, de nouvelles contraintes étant intervenues :

- L'élaboration d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales et des zones humides (aide financière sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie)
- Une étude pour l'Evaluation Environnementale Stratégique (E.E.S.).

Le coût est de 5 800,00 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Exprime son accord pour la réalisation de l'Etude pour l'Evaluation Environnementale Stratégique
- Sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

Une note d'information sur l'état d'avancement de la Révision du P.O.S. pour l'élaboration d'un P.L.U. sera distribuée à tous les Administrés.

#### V - ETUDE DE CIRCULATION ET DE SECURITE ROUTIERE

. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise par le Conseil Municipal du 27 Mars 2017. Il convient d'annuler les dispositions de cette délibération, la prestation proposée par la Sté STERELA n'étant pas suffisante.

Monsieur le Maire expose à nouveau ce dossier avec le projet établi par le Bureau d'Etudes spécialisé en sécurité, circulation et signalisation routière, et projette sur écran le dossier des prestations proposées.

Le coût de la prestation s'élève à 9 300,00 € HT. Une aide financière pourrait être sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre des Aménagements de sécurité routière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Le Conseil Municipal exprime son accord sur le dossier présenté et décide :

. De déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Département de l'Oise pour financer le projet dont le coût prévisionnel est de 9 300,00 €

. De réaliser l'étude après obtention de l'aide financière sollicitée, le projet étant inscrit au Budget 2017

. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### VI - ETUDE DE LA REALISATION D'UNE SALLE DE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier a été inscrit dans le programme lors de la campagne électorale, mandat 2014.

Monsieur le Maire propose à chacun de s'exprimer sur ce dossier, dans la mesure où la salle actuelle ne répond pas aux nouvelles normes en matière d'accessibilité ; dossier « accessibilité » adressé en Préfecture, délai de réalisation fixé à 2020.

Un débat s'engage. Il en résulte :

- Qu'il conviendrait de revoir globalement les aménagements des locaux avec réalisations nouvelles s'il y a des nécessités en tenant compte : de la cantine scolaire, de l'accueil péri-scolaire, de locaux administratifs : accueil du public, salle de réunion, bureaux pour le Maire et les Elus, sanitaires, accès au public
- Stationnement des véhicules à prendre en compte : Mairie, accueil péri-scolaire...

*l'avis*

Monsieur ANTOINE prendra l'attache de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France pour savoir si des locaux de structure plus légère pourraient être implantés à proximité de l'Eglise.

Décision :

- Faire une étude chiffrée comparative avec différents scénarios
- Voir avec ADTO s'ils peuvent effectuer cette étude.

#### VII – ELECTIONS LEGISLATIVES

– Dimanche 11 Juin et Dimanche 18 Juin 2017

Tenue des bureaux de vote qui seront ouverts de 8 h 00 à 18 h 00.

#### VIII - CONTRÔLE DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS PRIVATIVES D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES

- . Dans le cadre d'une cession immobilière
- . Pour tout nouveau branchement

Date d'effet : 1<sup>er</sup> Juin 2017

Monsieur ANTOINE, Maire-Adoint, rappelle que la législation oblige les propriétaires à présenter, en cas de vente, un contrôle de conformité de leur installation d'assainissement autonome datant de moins de trois ans lorsque leurs biens ne sont pas desservis par un réseau collectif.

Dans le but de protéger les nouveaux propriétaires, il est proposé d'imposer aux vendeurs de présenter également un contrôle de conformité datant de moins de trois mois pour les propriétés desservies par un réseau d'assainissement collectif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De rendre obligatoire la communication, par les propriétaires, d'un contrôle de conformité des installations d'assainissement EAUX USEES, datant de moins de trois ans, dans le cadre de toute cession immobilière concernant des biens desservis par un réseau d'assainissement collectif,
- Ce contrôle sera obligatoire, par ailleurs, pour tout nouveau branchement au réseau collectif E.U.
- Ce contrôle sera effectué par le Délégué du Service Assainissement, auprès de qui la prestation sera demandée par le vendeur ou le pétitionnaire, qui en supportera le coût, selon le tarif appliqué
- Date d'effet : 1<sup>er</sup> Juin 2017.

#### IX - VIDEO-PROTECTION

- Contrat de maintenance préventive et curative

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à souscrire un contrat de maintenance préventive et curative, dans le cadre de la mise en place du système de vidéo-protection dont les caméras sont maintenant opérationnelles.
- Le contrat de maintenance curative comprend les coûts du camion-nacelle, ainsi que la main d'œuvre, le déplacement et la surveillance en cas de panne sur les caméras 24 h/24.
- Le contrat est conclu avec la Sté DACHé Bernard SAS (38, rue Henri Pauquet – 60100 CREIL), pour un montant initial de 2 940 € HT.

La dépense sera inscrite à l'article 6156 du Budget.

## X – DIVERS

### 1 -- Entretien des chaudières gaz (5)

Monsieur FREMONT propose de confier cet entretien à l'Entreprise DRC (21, rue Anatole France 60290 RANTIGNY) pour un montant de 650,00 € HT. Pour mémoire, en 2016, le coût a été de 714,60 € HT (Ent. Caléo/Montataire). Accord.

Pour ce qui concerne la souscription d'un contrat d'entretien (proposition chiffrée : 825,00 € HT), les Conseillers Municipaux décident de reporter la décision dans le cadre du Budget 2018.

### 2 - Chaudière gaz – Ecole Maternelle

Remplacement du double circulateur par l'Entreprise DRC, pour un montant de 1 589,00 € HT, compte tenu des problèmes récurrents rencontrés au cours des mois écoulés. Accord.

### 3 - Stade – Eclairage

Il s'agit du remplacement des câbles qui ont été dérobés.

Monsieur FREMONT explique la nature des travaux qui seront réalisés par l'Entreprise LONGUELEC pour un montant de 1 879,78 € HT. Accord

### 4 - Dossier Zéro-phyto

Monsieur FREMONT informe être allé à une réunion d'information, vendredi 12 Mai, accompagné de M. JEANVOINE. Différentes machines pour le désherbage ont été présentées. C'est cher ! et pas forcément efficace. Il faudrait passer souvent (tous les 15 jours) ; intervention du Personnel communal.

Une réunion de compte-rendu de l'étude faite par la Sté Ecologic' est prévue le 6 Juin 2017, à 10 h 15.

### 5 - Travaux de toiture - Eglise

Le dossier de demande de subvention auprès de la DRAC suit son cours. L'aide financière devrait être accordé en Juin/Juillet.

### 6 - Personnel communal

Mme Aurélie HASARD a eu une petite fille prénommée Mia.

Monsieur Olivier LONGUE a été reconnu inapte par la Commission de Réforme des fonctionnaires des collectivités locales, avec avis favorable pour mise à la retraite pour invalidité.


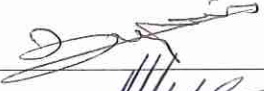
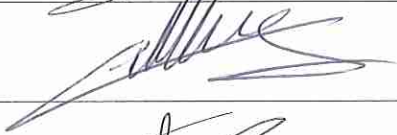



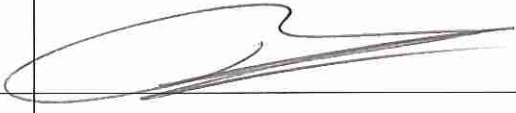

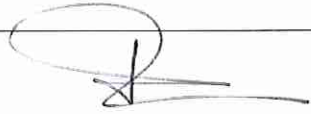
### 7 - Rythmes scolaires

En attente des nouvelles directives.

La CCPOH qui a reçu compétence en matière péri-scolaire, programmera une réunion avec l'ensemble des Municipalités

Le financement Etat (50 Euros/enfant) devrait être supprimé en 2018. Cela représente 250 000 Euros, pour la CCPOH.

La séance est levée à 24 h 00.

<b>Membres présents le 19 mai 2017</b>	
<b>Michel DELAGRANGE</b>	
<b>Béatrice DUPUIS</b>	
<b>Jean-Marc DELHOMMEAU</b>	
<b>Francis ANTOINE</b>	
<b>Jean-Pierre FREMONT</b>	
<b>Nathalie CHAMPENOIS</b>	<b>Absente</b>
<b>Dominique ALDEBERT</b>	
<b>Isabelle BIMONT</b>	<b>Absente</b>
<b>Alain BONNEAU</b>	
<b>Eric CHARLES</b>	<b>Absent</b>
<b>Christine LEVEQUE</b>	
<b>Pascal POINDRON</b>	<b>Absent excusé</b>
<b>Laurent RUHAUT</b>	
<b>Jessie WALBECQ</b>	<b>Absent excusé</b>

Délibérations :

2017/19 – Attribution aide financière à la Mission Locale du Clermontois

2017/20 – Vente de parcelles de bois à M. FLAMNT Jean-François

2017/21 – Vente de petits matériels

2017/22 – Procédure élaboration PLU – E.E.S. – Demande de subvention auprès Cons. Départ.

2017/23 – Etude de circulation et de sécurité routière – Demande de subv. Auprès du Cons.Départ.

2017/24 – Contrôle de conformité des installations privatives d'asst EU dans le cadre d'une cession immobilière t pour tout nouveau branchement – Date effet : 01/06/17

2017/25 – Vidéo-protection – Contrat maintenance préventive et curative